

Proposition d'évolution de zonage sur la commune Les Combes

Contexte : A la demande de Jean-Louis Mougin, maire de la Commune des Combes, l'Association Pastorale a engagé un travail de recensement des surfaces mises à sa disposition dans le cadre d'un bail signé. Les terrains éventuellement non exploités pourraient servir à la mise à disposition d'un terrain à une entreprise de la Commune. Ce recensement a montré que les terrains actuellement loués sont tous occupés par d'autres entreprises agricoles et ne peuvent donc pas être remis à disposition de la commune sans affecter le bon fonctionnement de ces exploitations. En effet les volumes de production en zone AOP Comté sont conditionnés à une certaine surface par vache laitière. La différence de surface observée entre les surfaces cadastrées et les surfaces louées est le fait de terrains proches d'habitation, bordures de routes et chemins.

Objectif : La proposition suivante vise à réévaluer le zonage actuel de parcelles qui avec le temps ont perdu leur usage agricole pour devenir des plantations forestières.

Les parcelles Grand Communal A642, A416 et D517 ont été plantées à l'initiative de la commune dans une période favorable à l'extension des résineux. Il apparaît aujourd'hui que la santé des forêts monospécifiques d'épicéas est fragilisée par le réchauffement climatique et les parasites. Partant de ce constat et du besoin de réévaluer les surfaces possiblement exploitables sur la commune, nous proposons de changer la destination de ces parcelles et de revenir à leur origine première c'est-à-dire pâturage permanent. Cet usage permet un développement plus important de diversité florale tout en donnant un peu de marge sur les surfaces exploitables par les agriculteurs. Le dynamisme agricole de la commune a permis l'installation de 5 jeunes agricultures au cours des 5 dernières années. C'est pourquoi il nous semble important de protéger ces nouveaux arrivants et de prévoir éventuellement l'arrivée de nouvelles exploitations.

Depuis trente ans, sur la commune des Combes, tous les lotissements implantés l'ont été sur de la surface agricole (communale et privée) : Le Pouchet, les Gentianes, chemin de Derrière Seuillet, route de la Colombière. La présente démarche vise donc à rééquilibrer les usages actuels et futurs des terrains de la commune.

Parcelle A642, A416



Parcelle D517

